

UNE FEMME EST-ELLE CAPABLE DE BIEN GÉRER LES AFFAIRES DE LA CITÉ ?

Le Débat sur la scène de théâtre français après la Révolution

RELIEF 9 (2), 2015 – ISSN: 1873-5045. P 22-36

<http://www.revue-relief.org>

DOI: <http://doi.org/10.18352/relief.914>

Uopen Journals

The author keeps the copyright of this article

This article is published under a CC-by license

Lors du débat public sur les droits des femmes après la Révolution, une séquence mythique semble récurrente dans les réécritures des tragédies de l'époque. L'émergence est-elle fortuite ou liée au débat politique de l'époque ? L'article examine le mythe, les tragédies modernes ainsi qu'un certain nombre de textes relatifs au débat sur les droits des femmes.

La condition des femmes dans le monde antique, inférieure à celle de l'homme était souvent circonscrite par la culpabilité¹. La démocratie athénienne n'a pas réservé aux femmes une place plus enviable, tout au contraire (Flaceliere, 1959). La culpabilisation de la communauté féminine par plusieurs mythes antiques ne serait pas sans corrélation avec l'exclusion des femmes du pouvoir politique (Loraux, 1999). Selon Nicole Loraux, ce processus de culpabilisation à l'œuvre dans la tragédie grecque serait exprimé subrepticement par la métaphore du rossignol, récurrente au moment des lamentations féminines². L'assimilation de la plainte féminine au chant du rossignol véhiculerait de façon sous-jacente un soupçon de culpabilité fondamentale et archaïque, rappelant que toute femme serait en quelque sorte responsable de son malheur³.

C'est à cette époque qu'émerge dans le théâtre attique une séquence liée au mythe de Troie. Dans sa tragédie *Hécube*, Euripide invente un épisode qui n'est répertorié dans aucune source antique connue. Cette brève séquence montre l'incompétence d'Hécube à gérer les affaires politiques, inaptitude malheureusement funeste pour son peuple. Or, cet épisode inédit est relativement oublié jusqu'à ce que plusieurs dramaturges français

forment le projet de réécrire la chute de Troie et de ressusciter les destins contrariés de Polyxène et d'Hécube (Leontaridou, 2008). La Révolution française de 1789 et l'instauration de la démocratie sont l'occasion d'une avancée civique : la question des droits des femmes se retrouve désormais au cœur du débat public. Plusieurs controverses alimentent les débats, au centre desquels se tient presque indéfectiblement la question des droits. Quels droits la démocratie naissante devrait-elle accorder aux femmes ? Aussi il est très intéressant de remarquer que c'est précisément à ce moment-là que la scène d'Euripide se rappelle au théâtre français. En vingt-trois ans, quatre tragédies la revisite avant qu'elle ne retombe dans l'oubli. Si, comme le souligne Jean-Pierre Bertrand l'étude des controverses littéraires et scientifiques permet de mieux comprendre la trajectoire des arguments échangés et les conditions de possibilité des débats publics, il s'agit désormais d'analyser les réécritures d'Euripide à la lumière des conflits ouverts par la question des droits des femmes. « La faveur actuelle pour l'étude des controverses scientifiques, philosophiques et politiques contribue à mieux comprendre la querelle en son principe dynamique et structurant dans la formation des groupes, dans l'échange des idées, dans les modes de positionnement » (2012).

La séquence du mythe dans la tragédie *Hécube* d'Euripide.

La tragédie *Hécube* d'Euripide traite des événements après la chute de Troie. Les Achéens ont gagné la guerre et se préparent au départ. Toutefois, avant de partir et dans le souci d'honorer le tombeau d'Achille, leur assemblée plénière décide de sacrifier Polyxène, la plus jeune fille de Priam et d'Hécube. Ce sacrifice est répertorié dans plusieurs sources antiques antérieures au texte d'Euripide. La *Petite Iliade* – une épopée du VII^e siècle avant notre ère – raconte l'apparition d'Achille devant son fils Néoptolème ou Pyrrhus pour exiger le sacrifice de Polyxène. L'*Iliou Persis*, autre épopée de la même époque, raconte également le sacrifice de la vierge (Burgess, 256). Les *Chants Cypriens*, épopée du VI^e siècle avant notre ère mentionne quant à elle l'enterrement honorable de Polyxène par Néoptolème (Jouan, 370-1), mention qui semble renvoyer au sacrifice de la jeune fille sans l'explicitier pour autant.

Dans la tragédie d'Euripide, lorsque Hécube apprend le sacrifice imminent de sa fille, celle-ci sombre dans un vif désespoir accompagné de lamentations (v.154-176). Or cette situation ne perdure pas longtemps. La vieille reine se reprend rapidement et œuvre pour sauver sa fille. Avec Ulysse, elle débat en ces termes :

HÉCUBE - Te souviens-tu le jour où tu vins espionner Ilion ? Des haillons te défiguraient, et de tes yeux des filets de sang dégouttaient sur ta joue.

ULYSSE - Oui ; sur mon cœur il fit une impression profonde.

HÉCUBE - Qu'Hélène te reconnut et le dit à moi seule ?

ULYSSE - Je me souviens d'avoir couru un grand péril.

HÉCUBE - Et ne touchas-tu pas mes genoux, humblement ?

ULYSSE - Oui, au point que ma main se mourait dans tes voiles.

HÉCUBE - Que me dis-tu, étant ce jour-là mon esclave ?

ULYSSE - Pour éviter la mort j'inventai bien des choses.

HÉCUBE - Je te sauvai et te fis sortir du pays ?

ULYSSE - Oui si bien que je vois aujourd'hui la lumière (v.241-248).

Dans l'*Odyssée* (IV, v.235-260), l'intrusion d'Ulysse à Troie est relatée par Hélène sans mention d'une quelconque implication d'Hécube. Elle est aussi racontée dans la *Petite Iliade* de Leschès, également sans mention d'une quelconque motivation de la reine de Troie : « Ulysse, s'étant défiguré, se rend en espion dans Troie. Reconnu par Hélène, il complotte avec elle sur la prise de la ville ; puis, après avoir tué un certain nombre de Troyens, il rentre auprès des vaisseaux » (Proclus, 107.5, dans Severyns, 347). Louis Méridier attribue la paternité de cet épisode à Euripide (191-2, n.1). Or il faut ici s'interroger sur l'objectif d'une telle initiative ou innovation, d'autant plus que le silence d'Hécube au sujet de la présence d'un ennemi dans la ville de Troie semble paradoxal⁴.

Ces quelques données autorisent une seconde lecture du mythe : Ulysse pénètre dans Troie, Hélène le démasque et confie sa découverte à Hécube. Un tel aveu ne suppose-t-il pas une réelle entente, voire une confiance absolue entre les deux femmes, qu'aucune donnée mythique n'atteste, loin s'en faut ? Ne serait-ce pas alors un indice d'une grâce accordée à Ulysse ? Or, et peut-être encore davantage en temps de guerre, la libération d'un espion aussi éminent qu'Ulysse est une décision politique. Décision d'autant plus remarquable quand on sait que la seule possibilité pour les femmes d'intervenir dans l'*espace public* est de participer aux cérémonies religieuses (Bruit-Zaidman, 441-493). Si les femmes n'avaient pas de droits politiques, dans cette tragédie, Hécube, est pourtant présentée comme une femme courageuse et déterminée, suffisamment sûre d'elle-même pour décider de son propre chef la libération d'un ennemi. La facilité et l'aisance de sa délibération laissent envisager un pouvoir considérable assumant de larges responsabilités. Pourtant, aucune sorte de responsabilité politique n'est attestée par les sources antiques, ni d'ailleurs pour aucune autre femme troyenne de l'époque – ce qui ne manque pas d'interroger la vraisemblance d'une telle séquence.

S'agirait-il donc d'une valorisation invraisemblable de la reine troyenne ? À cet égard, il faut sans doute remarquer un peu paradoxalement que l'importance accordée aux prérogatives d'Hécube ne joue pas en sa faveur. Pour les spectateurs de l'époque antique, très familiers de ces mythes, c'est justement grâce à la libération d'Ulysse – qui a par la suite élaboré le stratagème du cheval de bois – que les Grecs doivent leur victoire. Autrement dit, si Hécube n'avait pas décidé de libérer Ulysse et l'avait livré aux Troyens pour une mise à mort, l'issue de la guerre eût été fort différente. La décision frivole

d'Hélène a entraîné les maux de son peuple. Son acte de grâce donne néanmoins à Hécube le droit de réclamer une juste compensation, en l'occurrence la vie de sa fille Polyxène. Ulysse reconnaît sa dette mais invoque comme une « raison de *cité* ».

ULYSSE – [...] Ta personne, à qui j'ai dû ma bonne chance, je suis pour ma part, prêt à la sauver, je n'en disconviens pas ; [...] Achille a droit à nos honneurs, femme : il est mort en héros pour la terre d'Hellade. Ne serait-ce pas une honte qu'après l'avoir, vivant, traité comme un ami, maintenant qu'il est mort, nous cessions de le faire ? Hé bien, que dira-t-on si derechef il faut rassembler une armée, combattre l'ennemi ? Nous battons-nous au lieu de songer à notre vie, en voyant que le mort est laissé sans honneur ? (v. 299-316).

En d'autres termes, Ulysse reconnaît que le sacrifice de Polyxène est un mal nécessaire pour assurer l'avenir de la communauté politique de la Grèce. Quand bien même on aurait voulu convoquer de nouveau l'armée (avec ou sans « Hélène »), aucun citoyen n'aurait accepté d'y prendre part et de risquer sa vie sans que l'on eût auparavant honoré les morts tombés à la guerre précédente. Pour autant qu'Ulysse reconnaît sa dette et témoigne sa sympathie à l'égard de la vieille reine, il reste maître de ses sentiments pour le bien commun de la *cité* . « Ulysse » est davantage capable de gérer les affaires de la cité qu'Hécube, toute aveuglée par ses sentiments. Sur la scène athénienne, ce n'est pas seulement la culpabilité d'Hécube qui est montrée mais aussi son incompétence à gérer les affaires politiques. La comparaison avec Ulysse n'est pas à son avantage. Par extension du « paradigme », l'exclusion de toute femme de l'« Agora » se trouve justifiée.

Dans la diachronie, le sacrifice de Polyxène a retenu l'intérêt des mythographes postérieurs. Il est présent chez Sénèque dans *les Troades* , (v. 168 et suiv., 938-944, 1118-1164), où la jeune fille est un personnage muet, ainsi que chez Apollodore (V, 23), Quintus de Smyrne (XIV, 210-328), Triphiodore (v.686-8), Tzetzés (323), Hygin (110), Ovide (XIII, v. 439-480), Dictys (V, 13), Servius (iii, 322), et Philostrate (XX, 18).

Les ouvrages sur les droits des femmes après la Révolution.

Le théâtre français s'inspire souvent de ce mythe. La tragédie même d'Hécube a constitué le sujet de nombreuses réécritures⁵ ; pourtant l'épisode entre Hécube et Ulysse d'Euripide est absent des réécritures. Peu après la Révolution et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* , les droits des femmes sont mis à l'ordre du jour. Durant cette période un grand nombre de livres, de brochures et de discussions prennent parti. Bien que selon la *Déclaration* les femmes doivent jouir des droits de la cité, cela ne va pas de soi pour les législateurs de l'époque. La pleine égalité est revendiquée par Olympe de Gouges dans sa *Déclaration des droits de femme et de la citoyenne* qui inspire une année plus tard à Mary Woolstonecraft son essai *Vindication of the Rights of Woman* (Sledziewski, 54).

En 1791 deux autres ouvrages sont également publiés : la *Nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre* d'Etta Palm d'Aelders et la brochure de Condorcet *Sur l'admission des femmes au droit de cité*. Dans la même veine féministe mais sans pour autant égaler le mérite des ouvrages cités ci-dessus, il faut aussi mentionner l'essai au titre éloquent, *Sur la liberté civile et politique des femmes (Précis du prospectus de la loi... sur les pauvres et sur la liberté civile et politique des femmes)* publié en 1791. De la même façon, *L'avocat des femmes à l'assemblée nationale ou le droit des femmes enfin reconnu* réclame le droit de suffrage et d'éligibilité (1790, 13-4). La liste des textes en faveur de la défense des femmes est longue. Dans *le rapport lyrique pour juger les hommes* (Bardoux), les défauts et les faiblesses des femmes sont attribués à leur mauvaise éducation et au mauvais comportement de leurs pères et maris. C'est une tentative de combler les écarts entre les deux sexes. D'autres œuvres demandent le droit à une meilleure éducation des femmes comme *l'Ouvrage sur la suppression de couvents et sur l'Education publique des femmes* (Genlis), publié un an après la Révolution. Aussi *De la Condition des Femmes dans les Républiques* (Theremin). La *Demande des femmes aux états généraux de M^{me} de Coisy* (1789) réclament des droits pour les femmes mais non le droit de vote. L'ouvrage anonyme intitulé *Du sort actuel des femmes* dénonce la situation dans laquelle vivent les femmes opprimées et humiliées. En 1833, Jeanne-Victoire Jacob publie l'ouvrage *Aux femmes* qui encourage le développement des capacités des femmes d'une part et l'égalité dans le mariage d'autre part. Des positions analogues sont enfin énoncées dans la *Nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre* écrit par Etta Palm d'Aelders. Bref. Le débat sur les droits des femmes est en pleine effervescence.

Ces positions progressistes ne vont pas sans alimenter d'interminables controverses. Il faut préciser ici que la période postrévolutionnaire n'a pas été particulièrement bienveillante à l'égard des femmes. Une multitude d'œuvres a tenté de démontrer toutes sortes d'incompétences relatives aux femmes et leur prétendue infériorité par rapport aux hommes, en particulier au sujet des affaires politiques. Si ces ouvrages peuvent reconnaître le mérite des femmes, c'est à condition que ces dernières respectent scrupuleusement leurs devoirs d'épouse et de mère. *Le mérite des femmes* de Gabriel Legouvé et *l'Épître aux détracteurs des femmes* de Jean-François Dusausoir, tous deux publiés en 1800 sont assez représentatifs de ces fausses largesses d'époque. Dans l'ouvrage du citoyen Theremin, *De la condition des femmes dans une République*, une meilleure éducation pour les femmes est requise. L'auteur croit que les femmes pourraient être utiles à l'instruction publique ; quant à la question du droit de vote, sa position est clairement négative. Theremin soutient que le couple forme une personne politique tandis que les deux conjoints peuvent être deux personnes civiles (59). Dans la même veine, l'ouvrage *Femmes contre-révolutionnaires en bonnet rouge* soutient que les femmes doivent rester à leur place : condition pour elles d'être de « bonnes citoyennes »

(151). Certaines organisations féminines soutiennent même la monarchie et l'hérédité masculine au trône. *Les femmes françaises à la nation* et *Les femmes françaises à la convention nationale* sont fidèles à la monarchie masculine.

La séquence du mythe dans le théâtre français.

Dubois de Rochefort, *Hécube, tragédie en trois actes et en vers.*

C'est en 1793, après vingt-deux siècles d'oubli que l'antique épisode d'Euripide réapparaît dans la tragédie de Rochefort⁶, *Hécube*. Dès l'introduction, l'auteur révèle ses intentions et définit l'orientation politique de son ouvrage : « [...] on l'offre aujourd'hui au Public impartial qui ne trouvera pas dans un ouvrage imité des Anciens, des intentions inciviques » (I, 1, 20). L'incipit de la tragédie résume le malheur de Pyrrhus qui, après avoir combattu en féroce guerrier, digne du nom de son père, s'attendrit dès qu'il tombe amoureux de Polyxène (I, 1, 22-23). Néanmoins, il ne parvient pas à mettre un terme à la haine de la princesse pour les Grecs (I, 1, 23) et quand Calchas demande le sacrifice de Polyxène, Pyrrhus décide de ne pas renoncer pas à son amour (II, 1, 34). Ulysse se précipite chez Hécube pour lui demander sa fille. C'est à ce moment de l'intrigue que la séquence euripidienne rejaillit. La vieille reine lui rappelle opportunément sa dette :

HÉCUBE

Vous souvient-il du tems, où tremblant, sans secours,
Vous conjuriez Priam de conserver vos jours ?
Vous gémissiez alors, je calmais vos allarmes ;
Ulysse, mes genoux, vous répandiez des larmes.

ULYSSE

Je me rappelle encor ces instants malheureux.

HÉCUBE

Vous étiez en danger ; mon cœur fut généreux ;
Vous le sçavez, c'est moi qui vous sauvai la vie.

ULYSSE

Gardez-vous de penser que jamais je l'oublie
Hécube : jugez mieux d'un cœur tel que le mien.

HÉCUBE

Eh ! pouvez-vous ingrat, m'enlever mon seul bien ?

[...]

ULYSSE

Ulysse vous doit tout, & ne le cache pas.

C'est vous, dont la pitié m'a sauvé du trépas ;

Mais puis-je, en ce moment, trahir toute l'Armée,

Braver, des Dieux vengeurs, la colère allumée ? (II, 3, 39-40)

Ulysse, sans renier sa dette fait remarquer à Hécube qu'il est obligé de servir les intérêts de l'armée. En peu de mots, la réécriture accuse de nouveau l'inconséquence de la reine de Troie. Ulysse, lui, bien que compatissant au malheur de la reine, n'oublie pas son devoir envers la patrie et refuse de payer sa dette en sauvant Polyxène. En d'autres termes, mieux vaut pour la cité que les « Hécube(s) » cèdent aux « Ulysse(s) », plus compétents au moment de la défense des intérêts du pays...

La tragédie *Polyxène* d'Étienne Aignan.

Quelques années plus tard, cette topique revient de nouveau sur scène avec *Polyxène*, tragédie d'Étienne Aignan⁷. Dans sa préface, l'auteur ne cache pas sa dette envers Euripide et déclare qu'il souhaite présenter une tragédie dont l'action est simple, « homérique », contrairement à la prédilection d'époque pour les « productions romanesques de l'école anglaise »(7). La lecture de cette tragédie doit certainement considérée que cet auteur mena une carrière administrative sous l'Empire. L'enjeu de *Polyxène* est le même que celui d'*Hécube* : les grecs demandent le sacrifice de Polyxène, la reine rappelle à Ulysse qu'il lui doit sa vie mais Ulysse oppose à cette demande le devoir envers la patrie :

HÉCUBE

Ulysse écoutez-moi, vous le devez peut-être ;
Souffrez qu'une captive interroge son maître.
Vous souvient-il du jour où, dans nos murs surprise,
La mort vous entourait et glaçait vos esprits ?
Mon nom errait alors sur vos lèvres tremblantes ;
Vous pressiez vos genoux de vos mains suppliantes :
J'étais, me disiez-vous, maîtresse de vos jours.
Je l'étais ; qu'ai-je fait ?

ULYSSE

Il m'en souvient toujours ;
D'un ennemi sans arme écoutant la prière,
Hécube m'a des cieux conservé la lumière.
Oui, de votre piété ma vie est un bienfait.

HÉCUBE

Vous l'entendez, grands Dieux, cet aveu qu'il me fait !
Ma crédule bonté sauva les jours d'Ulysse,
Et l'ingrat, de ma fille il presse le supplice (II, 2, 18).

Hécube avoue sa culpabilité et reconnaît que la libération d'Ulysse est une faute. Ulysse, en revanche, est fidèle à la patrie.

ULYSSE

Ne voyez point en moi l'un de vos ennemis.
De vos cruels malheurs, madame, je gémiss ;
J'ai de votre bienfait conservé la mémoire ;
Mais je ne puis des Grecs vous immoler la gloire.
Puis-je leur proposer de laisser sans honneurs
Les mânes du héros qui les rendit vainqueurs ?
Achille a demandé le sang de Polyxène
Il le doit obtenir. S'il exigeait Hélène
J'irais, en l'arrachant des mains de Ménélas,
La remettre moi-même en celles de Calchas.
Les dieux sont irrités : par des grands sacrifices
Il est temps que les grecs se les rendront propices,
Et que dans leurs tombeaux les mânes apaisés
Nous ramènent les vents qui nous sont refusés (II, 2, 20).

Une fois encore Ulysse prend la décision la plus favorable à son pays, loin de l'emprise des émotions et des sentiments. Hécube n'a plus qu'à avouer sa faute, ce à quoi elle consent d'ailleurs bien volontiers.

La tragédie *Polyxène* de Gabriel Legouvé.

La tragédie *Polyxène* de Legouvé intéresse elle aussi le corpus des réécritures d'Euripide. Bien que mort jeune, Gabriel Legouvé⁸ laisse une œuvre considérable. *Polyxène* suscite l'intérêt non seulement par ses multiples rebondissements mais aussi par sa portée sociale. La datation de *Polyxène* pose problème. En effet, la date de création indiquée sur le site de l'Académie Française⁹ est 1784, date qui coïncide avec celle donnée par l'éditeur des œuvres posthumes de Legouvé (70) ; cette tragédie est considérée comme son premier ouvrage. Toutefois, Jean-Noël Pascal observe à juste titre que la forme et le contenu de la tragédie témoignent d'un niveau de sophistication tel qu'il est permis de penser qu'elle a fait l'objet d'une reprise ultérieure (70). De plus, il note à propos de la tragédie de Rochefort : « Le plan choisi, cependant, n'est pas sans ressemblances avec celui de la *Polyxène* de Legouvé ; nous avons fait état plus haut de nos suppositions quant à la date de cette dernière tragédie, peut-être écrite après la lecture de celle de Rochefort » (85, n.149). Considérant que Legouvé meurt en 1812, Jean-Noël Pascal suppose que Legouvé l'a probablement revue vers 1807 (70). Considérons cette date qui, outre la date de la mort de l'auteur, place la tragédie avant celle d'Herbigny, écrite avant 1816.

Quand Ulysse fait son entrée pour emmener Polyxène au sacrifice, Hécube – comme l'Andromaque dans les *Troades* de Sénèque – feint de ne rien savoir à son sujet. Ulysse, fidèle au rôle de rusé dont la tradition l'a doté, ordonne à ses soldats de fouiller les ruines. Hécube se jette alors à ses pieds pour l'implorer en lui rappelant l'ancienne

faveur qu'elle lui avait consentie. C'est sur ce point que la séquence euripidienne est reprise.

HÉCUBE

Vous souvient-il encore,
Ulysse, de ce jour où, surpris, enchaîné,
À mes pieds, pour mourir, vous fûtes amené ?
J'étais reine, et tenais dans mes mains votre vie ;
Je n'avais qu'à parler, un mot vous l'eût ravie.
Vos exploits, nos revers, que j'aurais pu prévoir,
Tout de votre trépas me faisait un devoir.
Vous demandâtes grâce, et soudain vous l'obtîntes ;
La générosité l'emporta sur mes craintes ;
Je vous fis échapper des remparts des Troyens,
Pour leurs malheurs, hélas ! et surtout pour les miens.
Vous en souvenez-vous ? (III, 3, 137)

La responsabilité d'Hécube quant au sac de Troie est très nettement marquée. « Vos exploits, nos revers, que j'aurais pu prévoir », dit-elle, avouant de la sorte qu'elle n'était pas capable d'évaluer tous les paramètres de la situation et admettant ainsi sa responsabilité dans les malheurs des Troyens. « Je vous fis échapper des remparts des Troyens – pour leurs malheurs, hélas ! et surtout pour les miens. » Hécube est moins généreuse que d'abord coupable. La scène est ici, une fois de plus, soigneusement composée dans l'objectif d'accuser les incompétences d'Hécube quand il s'agit de politique. Ses responsabilités en tant que reine sont ainsi anéanties par l'aveu de sa faute : elle endosse toute entière la responsabilité de la perte de Troie. Mieux valut être cruelle et rusée plutôt que de libérer un tel ennemi. Ainsi, Ulysse lui répond :

ULYSSE

Madame, je gémis que mon devoir austère
Ne me permette pas, d'accord avec mes vœux,
De payer aujourd'hui vos secours généreux ;
Mais la Grèce a besoin du sang de la princesse.
Si j'osais la sauver, je trahirais la Grèce,
Et je ne puis, rompant un si sacré lien,
Pour n'être point ingrat, n'être plus citoyen (III, 3, 139).

Le terme *citoyen* s'il est anachronique pour l'époque permet de relier opportunément l'Antiquité au présent postrévolutionnaire. Par la suite, Ulysse parlera vaguement du respect dû au héros et des malheurs de la guerre avant de proposer à Hécube de le suivre dans son palais pour racheter ainsi son ancienne dette (III, 3, 140)...

Pourrait-on cependant objecter que la réécriture de ce fâcheux épisode n'est qu'un effet de mode ou un simple hasard et aucunement dirigée en défaveur des femmes ? Rappelons que les positions de Legouvé à l'égard des femmes ne font aucun doute à la lecture du poème *Le mérite des femmes* (1800). Dans cet ouvrage le poète exprime son amour et son admiration pour la femme en tant que mère, amante et épouse. Il vante abondamment les qualités « féminines » et ne manque pas de critiquer le comportement des hommes. Toutefois, en ce qui concerne la question des droits, il est bien clair qu'il ne considère pas les femmes comme des citoyennes (9). Comprenons bien que c'est sans innocence que Legouvé choisit de réécrire l'épisode polémique, confirmant l'idéologie de l'exclusion des femmes de la vie politique française.

La tragédie de Pierre-François-Xavier Bourguignon d'Herbigny, *Hécube et Polyxène*.

Enfin c'est Herbigny¹⁰ qui met en scène une tragédie intitulée *Hécube et Polyxène*. La date de publication est 1819, toutefois la pièce est composée entre 1793 et 1816, période durant laquelle Herbigny se retire à Haubourdain près de Lille¹¹. La tragédie se déroule à la croisée des traditions grecque, latine et française, et des enjeux contemporains. Dès le début de la tragédie, Hécube, quand elle apprend le sacrifice imminent de Polyxène, et malgré son âge et ses malheurs, entame un singulier combat pour sauver sa fille. Elle se montre capable de tisser des liens, de trouver des alliés en la personne d'Agamemnon, d'apaiser la colère de Pyrrhus, d'imaginer un artifice pour sauver sa fille, bref, elle fait preuve de talents polyvalents. Toutefois, il faut remarquer que ces compétences d'argumentation, de persuasion et d'artifice appartiennent ordinairement à un personnage mythique masculin. En effet, cette Hécube a toutes les qualités d'Ulysse. Or, ces compétences indubitables sont, à la fin de la tragédie, minées par la séquence connue : « HÉCUBE : [...] J'ai quelque droit peut-être aux bontés que j'implore./ Sans doute il vous souvient que c'est à moi, Seigneur,/ Que vous devez la vie aussi bien que l'honneur./ Je ne m'en repens point. Que la Grèce m'en croit » (V, 7, 62). Ce dernier vers laisse entendre qu'Hécube aurait pu, à ce moment-là, regretter la libération d'Ulysse. Donc, pour ceux qui n'auraient pas saisi les conséquences funestes de l'acte évoqué dans les vers précédents, ce dernier vers et ceux qui suivent ne laissent subsister aucun doute. Qu'Hécube s'en repente ou non, sa décision s'est avérée fatale à son pays :

HÉCUBE

Rappelez-vous le temps où vous vîntes dans Troie,
Sous un déguisement, sur la foi des hasards,
Pour en voir par vos yeux la force et les remparts,
Vous fûtes aussitôt reconnu par Hélène.
Hélène me le dit, et j'étais Souveraine.
Je vous fis en secret appeler devant moi.

Vous y parûtes plein de douleur et d'effroi.
Votre état me toucha. Je voulus bien me taire.
Si j'eusse cependant révélé ce mystère,
C'en était fait de vous. Rien ne vous eût sauvé.
Vous subissiez le sort aux traîtres réservé. (V, 7, 62)

Ce récit met en lumière la pleine responsabilité d'Hécube dans la question de la libération d'Ulysse : « Rendez-moi mes bienfaits. L'équité le commande » (V, 7, 62). L'*équité* est bien sûr un terme contemporain, du moins postrévolutionnaire, qui s'intègre dans le corpus ancien en tant qu'anachronisme. De plus, pour la première fois de la tragédie Hécube se comporte en reine. Elle utilise l'impératif ; n'implore pas mais exige : « Vous fûtes à mes pieds. Je suis à vos genoux/ Faites pour moi Seigneur, ce que j'ai fait pour vous. », (V, 7, 62). Ulysse se trouve donc dans une situation similaire. C'est à son tour de devoir prendre une décision : « ULYSSE : Je me souviens de tout. Ah ! Pourquoi ma puissance/ N'est-elle pas égale à ma reconnaissance ? » (V, 7, 63). Pas question de céder, toutefois ; l'affaire est perdue d'avance, encore faut-il avancer un prétexte, une justification.

Mais comment résister à ce nombre de rois ?
Je n'ai dans leur conseil que mon nom et ma voix.
Comment vaincre, Madame, une armée en furie.
Ferais-je taire Achille, ou plutôt la patrie ?
Vous le savez, tout cède et s'immole en son nom. (V, 7, 63)

Ulysse n'a pas même l'intention de faire un effort pour rétablir cette équité invoquée par Hécube. Ulysse refuse poliment mais fermement ; il sert les intérêts de son pays, et ni le pathétique de la situation ni sa dette indubitable ne peuvent le faire fléchir quand les intérêts de son pays sont en jeu. Il se révèle, en définitive, plus compétent pour diriger ; car, s'il est vrai qu'Hécube possède d'incontestables capacités, elle est aussi sensible, et ce trait supposément strictement féminin l'a conduite à faire une erreur terrible et, surtout, irrémédiable. Malgré l'importance de l'équité, mieux vaut donc que les femmes ne se mêlent pas des affaires de la cité.

Arrivé au terme de notre analyse comparée, il est bien clair que la reviviscence de l'épisode Hécube-Ulysse dans le théâtre français de l'époque postrévolutionnaire n'est pas fortuite. Au contraire, elle prend part à la controverse d'époque sur les droits des femmes. L'antique épisode tragique intervient fort opportunément pour contrarier les nouvelles revendications féminines. Qui plus est, il est présenté sur la scène théâtrale comme un fait véridique, loin de toute controverse avérée. Sa véracité n'est jamais mise en doute. Sous le masque théâtral, il agit subrepticement comme instance réactionnaire,

capable de susciter la peur, à savoir que l'antique inconséquence des femmes n'entraîne des malheurs nationaux plus contemporains. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'un autre mythe, celui de Francus lie Troyens et Français, de sorte que l'identification nationale avec l'épisode mythique est aisée à activer. Une telle réécriture signale plus qu'une réticence pour l'octroi des droits politiques aux femmes. Nullement fortuite, elle enclenche des réflexes conservateurs sous le prétexte du *bien commun*. En voulant justifier l'exclusion des femmes de la sphère civique, une source fictive incite bel et bien à une inégalité réelle.

Notes

1. Sur ce sujet, entre autres, Françoise Héritier, *Masculin/Féminin*, I, II, Paris, Odile Jacob, 1996 ; Jean-Claude Schmitt (dir), *Eve et Pandora*, Paris, Gallimard, 2001 ; Marie Balmory, *La Divine origine*, Paris, Grasset, 1993 ; *Homme et femme il les créa*, Annales de l'Académie d'Éducation et d'Études Sociales, Paris, François-Xavier de Guibert, 2008.
2. « Chère à la tragédie parce que rattachée aux grands mythes athéniens, l'histoire est connue dans ses grands traits et, bien que la tragédie consacrée par Sophocle à Prokné, ait pour l'essentiel disparu, les mythographes en ont plus d'une fois conté l'argument : comment Térée, roi de Thrace, épousa - lui, un semi barbare - , Prokné, la fille du roi d'Athènes, et comment à la demande de son épouse qui se languissait de sa sœur Philomèle, il repartit à Athènes, pour aller chercher celle-ci ; comment, sur le chemin de retour, il viola Philomèle et, pour l'empêcher de le dénoncer, lui coupa la langue ; comment Philomèle fit tout de même le récit sous la forme d'une tapisserie historiée ; comment Prokné comprit le drame et, avec l'aide de son infortunée sœur, tua Itys, l'enfant de son union avec Térée. Lequel devint un épervier qui, sans fin, poursuit le rossignol-Prokné et l'hirondelle-Philomèle » (1990, 87-88).
3. Loraux observe que cette métaphore assimilant les gémissements féminins au chant du rossignol est utilisée pour toutes les femmes, que ce soit une fille, une vierge ou une épouse. Quand on attribue le chant du rossignol à une vierge comme Antigone qui n'aura jamais d'enfants, le paradoxe saute aux yeux. Cette pratique masculine qui revient à culpabiliser la gent féminine pour l'écarter du pouvoir veut aussi innocenter les hommes (1990, 87-100).
4. Le scholiaste au v. 243 juge l'invention invraisemblable : Hécube n'avait pas, pour se taire, les raisons d'Hélène (v. Méridier, *Ibid.*).
5. À titre d'exemple nous mentionnons *La Troade* de Robert Garnier et de Nicolas Pradon (1679), *Polyxène* de La Fosse (1696), *Polixene et Pirrhhus* de La Serre (1706), les *Troyennes* de Chateaubrun (1754).
6. Guillaume Dubois de Rochefort : né en 1731 à Lyon, entreprend ses études à Paris et apprend les langues anciennes, l'histoire et les mathématiques. Receveur général des fermes en Languedoc, il approfondit ses connaissances du grec, dont le fruit sont les traductions de *l'Illiade* et de *l'Odyssée* (1772-1777) et une traduction complète du théâtre de Sophocle (1788). Sa production comprend aussi les essais *Pensées diverses sur le système matérialiste* (1771) et *Histoire critique des opinions des anciens et des systèmes des philosophes sur le bonheur* (1778). Écrivain de pièces pour le théâtre, il donne un *Ulysse* (1781), un opéra, *Chimène* (1783), une comédie intitulée *Les deux frères* (1786). En 1785, il fut attaché à la rédaction du *Journal de savants*. Sa tragédie *Polyxène* a comme date d'édition 1793. Selon Jean-Noël Pascal (Jean-Noël Pascal, *Malheureuses captives*, textes réunis et présentés par Jean-Noël Pascal, Perpignan, Presses

universitaires de Perpignan, 1999, p. 84), ce texte fut reçu par les Comédiens Français en 1792, mais ne connut pas les honneurs de la représentation. Toutefois, selon la *Biographie Universelle* de Michaud, et celle de Weiss, qui nous fournit les informations nécessaires à la rédaction de cette courte biographie, Dubois de Rochefort est mort en 1788, tandis que Jean-Noël Pascal indique 1798. Ce qui pose problème est la datation de sa tragédie *Polyxène*, dont la date d'édition est vérifiée par la notice de la BNF. Dans l'analyse qui suit, nous prenons en considération la date d'édition. Il va de soi que les idées concernant les droits et la place de la femme dans la société française sont bien antérieures à cette date.

7. Écrivain fécond qui a laissé une œuvre ample, et qui lors de sa carrière pratiqua presque tous les genres littéraires, poésie, théâtre, traduction. Né en 1773 à Beaugency, d'une famille de robe, il fit ses études à Orléans. En 1792, il fut nommé procureur général syndic du département de la Loire. En même temps, il commença en littérature. Il écrivit des pièces de théâtre, des pamphlets et des poésies. Après l'organisation des préfetures, Aignan devint Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture du Cher sous de Luçay, qui l'emmena à Paris deux ans plus tard, quand il fut nommé préfet du palais impérial. À l'époque, Aignan s'adonna aux traductions des romans anglais. En 1804, il fut nommé Aide des Cérémonies et Secrétaire Impérial à l'Introduction des Ambassadeurs. C'est à cette époque que sa tragédie *Polyxène* fut représentée. Après le couronnement de Napoléon, il fut chargé de la rédaction du *Sacre de Sa Majesté*. Peu après, il entreprit la traduction de *l'Illiade*, sans oublier de mentionner dès l'introduction la dette envers son prédécesseur Rochefort. Après la chute de Napoléon, il ne perdit pas son siège à l'Académie, mais se restreignit dès lors à la vie privée, sans faire aucune démarche « pour obtenir de la restauration des faveurs qui étaient alors le prix presque exclusif de l'apostasie. » À partir de cette époque, il se lança dans le journalisme. Il s'occupa de la rédaction de la *Minerve* et de *La Renommée* dont il fut l'un des fondateurs, et en même temps fut copropriétaire du *Courrier français*. Il rédigea une *Bibliothèque étrangère d'histoire et de littérature ancienne et moderne*, un extrait des *Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis l'année 1767 jusqu'à la Révolution*, il édita les œuvres de Racine et de Rousseau commentées et annotées, traduisit *l'Odyssée*, composa une *Histoire ancienne* en quatre volumes. Il fut collaborateur de la *Revue encyclopédique* et de la collection *Chefs d'œuvre des théâtres étrangers*. Au théâtre, outre *Polyxène*, il donna encore deux tragédies ; *Brunehaut ou Les Successeurs de Clovis* (1810) et *Arthur de Bretagne* (1816) et une pièce sur *La mort de Louis XVI* (1793). De plus, il composa deux opéras : *Le Connétable de Clisson* (1802) et *Nephtali* (1806), cf. *Biographie Universelle*, sous la direction de M. Michaud. Paris, Desplaces ; Leipzig, Librairie de F. A. Brockhaus, [18..?] t. 1, p. 264-7.

8. Né à Paris, le 23 juin 1764, Gabriel Marie Jean Baptiste Legouvé se consacra à la littérature (*Polyxène* en 1784 ; *Essai de deux amis* en 1786). Traducteur de Lucain, il a aussi écrit des vers, des tragédies, des essais et de la prose. En 1792, il donne *La mort d'Abel* aux Comédiens Français, sorte de drame pastoral, qui profita d'un grand succès. L'année suivante, il donne sa tragédie *Epicharis* (1793), inspirée par Tacite et Richard III de Shakespeare. Il continua à écrire des tragédies ; *Quintus Fabius* (1795) et *Etéocle* (1800), et *La mort de Henri IV* représentée le 6 juin 1806 (la même année que *M. de Bièvre*). Cette tragédie suscita des discussions sur la culpabilité présumée du personnage de Marie de Médicis. Parallèlement, il exerça la versification et publia des recueils : *Élégies : La Sépulture, Souvenirs, La Mélancolie* (1798-1800), *Le Mérite des femmes* (1800), son œuvre principale. Il fut aussi directeur du *Mercure*, et le promoteur de la candidature de Talma à l'Institut. Membre de l'Institut le 13 février 1796, associé non résident de la troisième classe, section de poésie, il fut nommé dans la deuxième classe à l'organisation de 1803 et occupa le fauteuil du duc de Nivernais. Quelques années avant sa mort, il fut élu suppléant de Dellile à la chaire de la poésie latine du Collège de France. Grièvement blessé par une chute, il ne mourut que deux ans plus tard, le 30 août 1812. *Biographie Universelle*, sous la dir. de M. Michaud, Paris, Mme C. Desplaces, Leipzig, Librairie

F. A. Brockhaus, 1857, tome 23, article Legouvé. Et la note du site de l'Académie Française : www.academie-francaise.fr.

9. www.academie-francaise.fr

10. Pierre-François-Xavier Bourguignon Herbigny : Né en 1772 à Laon, homme de carrière et auteur d'ouvrages politiques. Secrétaire du comité d'instruction publique jusqu'en 1793. C'est à cette période qu'il écrit ses tragédies. Il fut nommé Recteur de l'Académie de Grenoble en 1816 puis Recteur de l'Académie de Rouen en 1817, ensuite censeur à Lille en 1820, enfin secrétaire général de la préfecture du Nord. Après l'édition de la *Revue politique de l'Europe* en 1825 et des *Nouvelles lettres provinciales* à la même époque, il est obligé de fuir en Belgique. Il retourne en 1830 mais ne se mêla plus de politique. Il publia à cette époque le *Traité politique de l'éducation publique*. Il mourut le 13 mars 1846.

¹¹ Sur ce sujet voir *Biographie Universelle*, sous la direction de M. Michaud, Paris, Mme C. Desplaces, Leipzig, Librairie F. A. Brockhaus, 1857, tome 19, article « Herbigny, Pierre-François-Xavier Bourguignon ».

Ouvrages et articles cités

[anonyme], *Du sort actuel des femmes*, Paris, Impr. du Cercle social, 1790.

[anonyme], *Femmes contre-révolutionnaires en bonnet rouge*, Paris, [s.n.], 1793.

[anonyme], *L'avocat des femmes à l'assemblée nationale ou le droit des femmes enfin reconnu*, [s.n.] 1790.

Apollodore, *Bibliothèque, Epitomé*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

Bardoux, *Rapport lyrique fait pour juger les hommes, en faveur des femmes, et pour les venger de toutes les impertinences que plusieurs auteurs satiriques ont eu la témérité de lancer contre elles jusqu'à ce jour*, [s.n.], 1810.

Jean-Pierre Bertrand, Denis Saint-Amand et Valérie Stiénon, « Les querelles littéraires : esquisse méthodologique », *COntEXTES* [En ligne], 10 | 2012, mis en ligne le 08 avril 2012, consulté le 12 octobre 2015. URL : <http://contextes.revues.org/5005> ; DOI : 10.4000/contextes.5005

Louise Bruit-Zaidman, « Les filles de Pandore, Femmes et rituels dans les cités » dans Duby, Georges et Michèle Perrot, (dir), (2002), *Histoire des femmes en Occident*, t.1, L'antiquité, Paris, Plon, 2002.

Jonathan S. Burgess, *The tradition of the Trojan War in Homer and the Epic Cycle*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 2001.

Madame de Coisy, *Demande des femmes aux Etats-Généraux*, [s.n.], 1789.

Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, Paris, [s.n.], 1790.

Dictys, *Ephéméride de la guerre de Troie*, dans *Récits inédits sur la guerre de Troie*, traduits et commentés par Gérard Fry, Paris, Les Belles-Lettres, 2004.

François-Jean Dusausoir, *Epître aux détracteurs des femmes, lue dans la séance publique de la Société des belles-lettres*, le 23 fructidor an 7 ; suivie du Portrait de l'homme, stances, Paris, chez Moller, 1800.

Euripide, t. II, *Hécube*, texte établi et traduit par Louis Méridier, deuxième tirage revu et corrigé par F. Jouan (1997), Paris, Les Belles-Lettres, 2012.

Robert Flacelière, *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*, Paris, Hachette, 1959.

Genlis, Stéphanie-Félicité Du Crest, *Discours sur la suppression des couvens de religieuses et sur l'éducation publique des femmes*, Paris, chez Onfroy, La Rochelle, 1790.

Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, France, ([s.n.]1791).

Herbigny, Pierre-François-Xavier Bourguignon de, *Hécube et Polyxène*, Paris, 1819.

- Homère, *Odyssée*, texte établi et traduit par V. Bérard, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- Hygin, *Fables*, 110.
- Jeanne-Victoire Jacob, *Aux femmes*, [s.n.]. 1833.
- François Jouan, *Euripide et les légendes des chants cypriens*, Paris, Les Belles Lettres, 2^e tirage, 2009.
- Gabriel Legouvé, *Le mérite des femmes*, Paris, chez Louis, 1800.
- , *Polyxène* dans *Œuvres inédites*, Paris, Janet, 1826-27, 99-170.
- Dora Leontaridou, *Le mythe troyen dans la littérature française*, thèse de doctorat, Paris III, 2008.
- Nicole Loraux, *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, 1990.
- , *La voix endeuillée, Essai sur la tragédie grecque*, Paris, Gallimard, 1999.
- Ovide, *Métamorphoses*, XIII, texte établi et traduit par Georges LAFAYE, Paris, Les Belles Lettres, 1972.
- Etta Palm d'Aelders, *Appel aux Françaises sur la régénération des mœurs, et nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre*, Paris, de l'impr. du Cercle social, 1791.
- Quintus de Smyrne, *La suite d'Homère*, t. I-XIV, Paris, Les Belles Lettres, 1963-9.
- Sénèque, *Les Troyennes*, dans *Tragédies*, t. 1, texte établi et traduit par Léon Herrmann, Paris, Les Belles Lettres, 1971.
- Servius, *Commentarii in Aeneidem*, dans *Commentarii in tria virgili opera: Buccolica, Georgica et Aeneidem*, ressource électronique, 1995, num. BNF de l'éd. de Florentiae B.D.P. Cennius 1471-1472.
- Albert Severyns, *Le cycle épique*, Paris, Champion, 1967.
- Elisabeth Sledziewski, « Révolution Française, Le tournant », *Histoire des femmes en Occident*, dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir), *Le XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1991.
- Charles-Guillaume Theremin, *De la condition des femmes dans les républiques*, Paris, chez Laran, 1798-1799.
- Triphiodore, *La prise d'Ilion*, texte établi et traduit par Bernard Gerlaud, Paris, Les Belles-Lettres, 1982.